



# COMMENT ASSURER UN BIN EN INDIVISION

Par **SOPHIEGIGI**, le **05/05/2009** à **21:29**

Aves mes frères et soeurs je suis en indivision d'un appartement.  
Mon frère a cédez sa quote part à un des membres de l'indivision. Celui qui a cédé assurait l'appartement et le cout était diviser entre nous tous. Aujourd'hui celui qui a racheter nous dis qu'il faut que l'on s'assure individuellement. Là j'avoue que je ne comprends plus rien car cela veut dire qu'il va y avoir 4 assurances pour ce même bien. Et si un sinistre arrivait quelle assurance fonctionnerait ?  
Merci pour vos réponses

Par **ardendu56**, le **05/05/2009** à **22:19**

SOPHIEGIGI, bonsoir

Vous ne devez pas souscrire 4 contrats pour l'appartement mais souscrire un contrat spécifique au nom de l'indivision.  
1 bien = 1 contrat.

Bien à vous.